



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du sport

Question écrite n° 9963

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs souhaiterait que Mme le ministre de la jeunesse et des sports lui indique combien de contrats d'échanges bilatéraux seront financés par son ministère en 1994.

Texte de la réponse

En matière de sport, le ministère de la jeunesse et des sports gère annuellement les programmes d'échanges bilatéraux de trente protocoles d'accords bilatéraux. Sont concernés les pays suivants : Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Autriche, Bahreïn, Belgique (communauté française et communauté flamande), Bulgarie, Chine, Égypte, Espagne, Finlande, Gabon, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Maroc, Maurice, Niger, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Russie, Sénégal, Tunisie. Deux accords, l'un avec l'Ukraine, l'autre avec la République de Belarus devraient être prochainement signés. Pour mémoire, le dispositif d'échanges bilatéraux en matière de jeunesse concerne trente pays.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9963

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 105

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 920